



Saint-Antoine-sur-Richelieu

## **AVIS PUBLIC**

### **ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2020-014-01**

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, à la séance ordinaire du 7 mars 2023, que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu a adopté le règlement suivant :

#### **Règlement modifiant le Règlement numéro 2020-014 relatif à la création d'un comité de sélection**

Que toute personne intéressée peut en prendre connaissance, au bureau municipal au 1060, rue du Moulin-Payet, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 du lundi au jeudi ou sur le site internet de la Municipalité dans la section des publications / règlements.

Donné à Saint-Antoine-sur-Richelieu ce 8 mars 2023.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'V' followed by a smaller 'B' and 'V'.

---

Valérie Beaurivage Vincent  
Directrice générale adjointe